

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Enseignement Supérieur
de la Formation des Cadres
et de la Recherche Scientifique

Cycle Master

- **CANEVAS TYPES DES FORMATIONS**
- **ELABORATION DES FILIERES NATIONALES**
- **ACCREDITATION DES FILIERES NATIONALES**
- **CAHIER DES NORMES PEDAGOGIQUES NATIONALES**
- **DESCRIPTIFS DES MODULES ET FILIERES**

Deuxième Conférence Pédagogique Nationale

SOMMAIRE

Introduction

- 1. Objectifs.**
- 2. Conditions d'accès et pré-requis.**
- 3. Organisation du cycle.**
- 4. Composition d'une filière.**
- 5. Canevas type de formation.**
 - 5.1 Filière Nationale Master
 - 5.2 Filière Nationale Master spécialisé
- 6. Elaboration des filières nationales.**
- 7. Accréditation des filières nationales.**
- 8. Cahier des Normes Pédagogiques Nationales.**
- 9. Descriptifs des Modules et des Filières.**



Introduction

INTRODUCTION

La Première Conférence Pédagogique Nationale de Marrakech, tenue les 16 et 17 janvier 2003, a abouti à l'adoption de l'architecture pédagogique globale basée sur le système LMD. Elle a permis également l'adoption du Cahier des Normes Pédagogiques Nationales (CNPN) et des descriptifs des modules et filières pour les quatre premiers semestres de la Licence d'Etudes Fondamentales.

A l'issue de cette conférence, les projets de filières proposés en 2002 par les universités ont fait l'objet d'une harmonisation qui a abouti à l'élaboration des filières nationales types pour les quatre premiers semestres de la licence d'Etudes Fondamentales.

Les filières nationales types ont été conçues pour permettre à l'étudiant l'acquisition d'une formation de base dans la discipline de la filière et des outils nécessaires à la poursuite des études universitaires. Elles permettent également, selon une démarche progressive, l'acquisition de savoir et de savoir-faire tout en offrant des possibilités de passerelles et de réorientation.

S'inscrivant dans la continuité de ces réalisations, les universités ont mené des réflexions sur le 5^{ème} et 6^{ème} semestres

des filières de Licence et les filières de Master. Les développements ci-après constituent la synthèse des propositions formulées par nombre d'entre elles et tiennent compte des conclusions et recommandations de la deuxième conférence pédagogique nationale de Marrakech qui a eu lieu les 15 et 16 Février 2004. Le présent document, adopté par la CNCES, définit et arrête pour le cycle de Licence d'Etudes Fondamentales:

- les objectifs, les pré-requis et les conditions d'accès,
- l'organisation du cycle,
- la composition d'une filière nationale,
- les canevas types de formation,
- les procédures d'élaboration des filières nationales,
- les procédures d'évaluation et d'accréditation des filières nationales,
- les Normes Pédagogiques Nationales (CNPN),
- les descriptifs des filières et des modules.

La méthodologie retenue pour l'élaboration et l'accréditation des filières nationales tient compte des principes suivants :

- l'autonomie de l'université en matière d'élaboration des contenus des filières,
- la conformité des filières avec les canevas types, les normes pédagogiques nationales,

- la progressivité et la cohérence entre les semestres de la filière,
- La présentation des demandes d'accréditation selon les descriptifs des modules et filières.

L'accréditation des filières nationales se fera conformément aux dispositions de la loi 01.00 portant organisation de l'enseignement supérieur.

1. OBJECTIFS DE LA FORMATION

- ✿ Le programme du cycle de Master a pour objectifs la formation de cadres supérieurs avec un haut niveau de qualification . Il prépare aussi à la poursuite des études doctorales.
- ✿ Deux types de Master sont offerts :
 - ✓ Le Master spécialisé, à finalité principalement professionnelle.
 - ✓ Le Master, à finalité recherche, préparant principalement aux études doctorales.
- ✿ Le **Master spécialisé** est conçu dans l'objectif de :
 - ✓ Acquérir une spécialisation pointue et une haute qualification pour le marché de l'emploi.
 - ✓ Doter les étudiants de compétences et de savoir-faire dans le domaine des métiers et des arts.
 - ✓ Répondre aux besoins spécifiques du secteur socio-économique.
- ✿ Le **Master** des grands champs disciplinaires, à finalité recherche, a pour objectifs de :
 - ✓ Offrir une formation approfondie de haut niveau dans une spécialité donnée.

- ✓ Préparer et initier les étudiants aux activités de recherches.
- ✓ Renforcer les outils et méthodes de travail.

2. CONDITIONS D'ACCES ET PRE-REQUIS

- ◆ L'accès aux formations conduisant au diplôme de Master est ouvert :
 - ✓ Aux titulaires de la licence dans le domaine de formation du Master ou d'un diplôme reconnu équivalent, satisfaisant aux pré-requis précisés dans les descriptifs de la formation.
 - ✓ Aux titulaires de diplômes d'un niveau au moins équivalent à celui de la licence, pris en dispense de celle-ci sur étude de dossier et ou par voie de test ou de concours et satisfaisant aux pré-requis précisés dans les descriptifs de la formation.
- ◆ Des pré-requis spécifiques sont élaborés par l'équipe chargée de l'encadrement pédagogique et adoptés selon les dispositions de la loi 01-00.
- ◆ Les pré-requis doivent aider l'étudiant à mieux réussir la filière de formation choisie.
- ◆ Les pré-requis peuvent être de plusieurs types : isolés ou groupés.

A titre d'exemple :

- ✓ Les notes obtenues dans certains modules importants pour la filière choisie.
- ✓ L'acquisition de certains modules ou composantes de modules destinés à préparer l'étudiant à la filière choisie mais ne faisant pas nécessairement partie des modules de la filière validée.
- ✓ Les acquis professionnels pour les candidats venant du monde du travail.
- ✓ Tout autre pré-requis précisé par l'équipe pédagogique dans le descriptif de la formation.

3. ORGANISATION DU CYCLE

- ◆ Le Master et le Master spécialisé sont organisés en quatre semestres (2ans) après la licence. Ils comprennent chacun :
 - ✓ Deux semestres d'études fondamentales, spécifiques au caractère du Master.
 - ✓ Deux semestres :
 - D'approfondissement pour le Master.
 - De professionnalisation pour le Master spécialisé
- ◆ Un semestre est composé généralement de 4 modules
- ◆ Le volume horaire minimum d'un module est de 75h.

- Le volume horaire minimum d'un semestre est de 360h

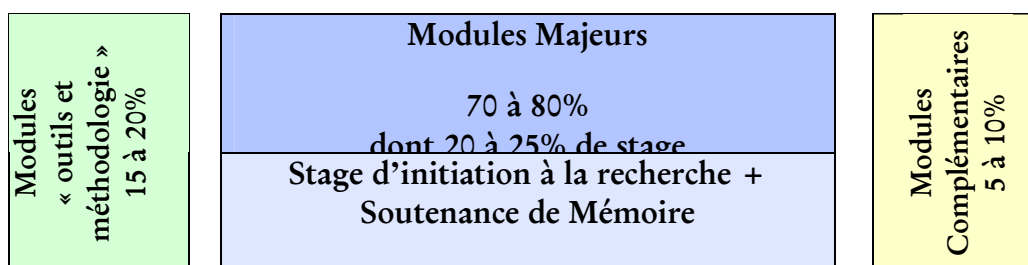
4. COMPOSITION D'UNE FILIERE

- Le canevas type d'une filière de Master comporte 3 blocs de modules :
 - ✓ Le bloc de **modules majeurs**, composé d'enseignements généraux ou spécifiques dans la spécialité du Master. Ce bloc, **stage compris**, représente 70 à 80 % du volume horaire global de la filière.
 - ✓ Le bloc de **modules "outils et méthodologie"** spécifiques (Langues appliquées, Communication spécifique, Gestion, Nouvelles Technologies ou autres), représente 15 à 20% du volume horaire global de la filière.
 - ✓ Le bloc de **modules complémentaires**, constitué de modules d'option, de spécialisation ou d'ouverture en relation avec le domaine de spécialisation. Ce bloc représente 5 à 10 % du volume horaire global de la filière.
- L'étudiant est tenu de réaliser et de valider un **stage de fin d'études de Master**. Ce dernier peut prendre la forme d'un :
 - ✓ Stage d'initiation à la recherche pour le Master. Il représente 20 à 25% du volume horaire global.

- ✓ Stage en milieu professionnel pour le Master Spécialisé. Il représente 20 à 25% du volume horaire global

5. CANEVAS TYPES DE FORMATION

5.1 Filière Master



Modules Majeurs	Enseignement général ou spécifique dans la spécialité du Master
------------------------	---

Stage d'initiation à la recherche	Le stage peut se faire dans un laboratoire de recherche affilié à l'université ou à un établissement public, semi public ou privé.
--	--

Modules « outils et méthodologie »	Enseignement des langues appliquées, de la Communication spécifique, des Nouvelles technologies appliquées, de Gestion ou autres.
---	---

Modules Complémentaires	Modules d'option, de spécialisation ou d'ouverture en relation avec le domaine de spécialisation
--------------------------------	--

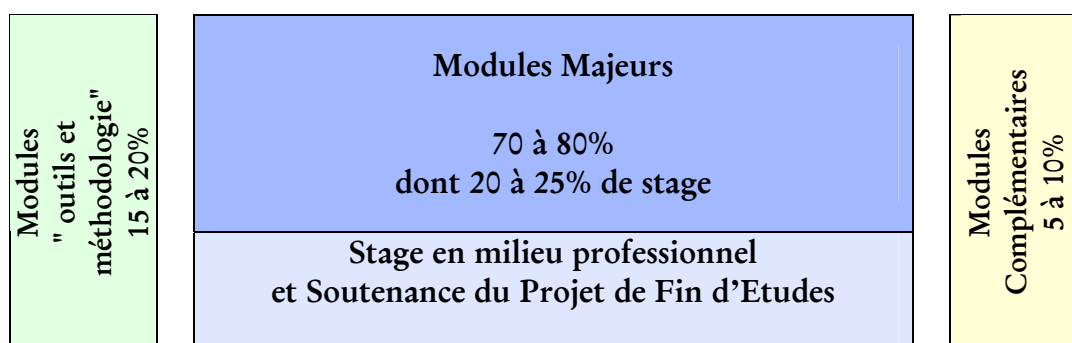
Caractéristiques des quatre semestres

Nature des modules	Nombre de modules	Volume horaire
Modules Majeurs	8 à 9	50 – 55 % du volume horaire global
Stage d'initiation à la recherche	3 à 4	20 – 25% du volume horaire global
Sous-total	12	70- 80% du volume horaire global
Module" outils et méthodologie"	2 à 3	15-20 % du volume horaire global
Modules Complémentaires	1 à 2	5 – 10 % du volume horaire global
Sous-total	4	20 – 30% du volume horaire global

2^{ème} Conférence Pédagogique Nationale

Total	16	1440h minimum
--------------	-----------	----------------------

5.2 Filière Master spécialisé :



Modules Majeurs	Enseignement général ou spécifique dans la spécialité du Master
Stage en milieu professionnel	Le stage en entreprise peut également se faire dans une entreprise privée, publique ou semi-publique ; dans une administration, collectivités locales...etc.
Modules "outils et méthodologie "	Enseignement des langues appliquées, de la Communication spécifique, Techniques de Gestion, Nouvelles technologies ou autres
Modules Complémentaires	Modules d'option, de spécialisation ou d'ouverture en relation avec le domaine de la formation.

Caractéristiques des quatre derniers semestres du Master

Nature des modules	Nombre de modules	Volume horaire
Modules Majeurs	8 à 9	50 - 55 % du volume horaire global
Stage en milieu professionnel et projet de fin d'études	3 à 4	20 - 25% du volume horaire global
Sous-total	12	70- 80% du volume horaire global
Module " outils et méthodologie "	2 à 3	15-20 % du volume horaire global
Modules Complémentaires	1 à 2	5 - 10 % du volume horaire global

Sous-total	4	20 – 30% du volume horaire global
Total	16	1440h minimum

6. ELABORATION DES FILIERES NATIONALES (voir fiches FM et FMS)

Les universités élaboreront les contenus des filières nationales de cycle de Master selon les Descriptifs des Modules et des Filières et conformément aux :

- Canevas Types des filières.
- Normes Pédagogiques Nationales.

et en indiquant l'articulation avec les formations de licence.

7. ACCREDITATION

Les filières de Master sont soumis à la procédure d'accréditation conformément à la loi 01-00

Ainsi, le projet de filière est établi par l'équipe pédagogique de l'université en utilisant le descriptif de demande d'accréditation précisant notamment les objectifs de la formation envisagée, sa description et les moyens humains et matériels disponibles pour son bon fonctionnement.

La demande d'accréditation est soumise, avant son envoi au ministère, à une évaluation au niveau de l'université. Cette évaluation portera notamment sur :

- Les contenus des modules et leur articulation.
- La conformité avec le canevas type correspondant et les normes pédagogiques nationales.

La Commission Nationale de Coordination de l'Enseignement Supérieur (CNCES) examinera pour le projet de filière :

- Les contenus des modules et leur articulation
- La cohérence pédagogique générale dans la conception de la filière.
- L'articulation des différents semestres de la filière.

- La conformité avec le canevas type correspondant, les normes pédagogiques et les descriptifs.

L'accréditation est accordée par l'autorité gouvernementale de tutelle après avis de la CNCES.

Filière Nationale du cycle Master

- **Canevas Types**
- **Elaboration.**
- **Evaluation.**
- **Accréditation.**

FM

1. Filières Nationales de Master

1.1. Canevas types des Filières			
S4	Modules « outils et méthodologie » 15% - 20%	Modules Majeurs 70% -80% (dont 20 à 25% de stage)	Modules Complémentaires 5% - 10%
S3			
S2			
S1			

1.2. Elaboration, Evaluation et Accréditation

1. Elaboration des contenus des modules de la filière

Les contenus des modules sont élaborés par l'université selon le descriptif des modules et filières et conformément aux :

- Canevas types de la filière
- Normes Pédagogiques Nationales

2. Evaluation de la filière par l'université

L'évaluation porte notamment sur :

- Les contenus des modules et leur articulation
- La conformité avec le canevas type
- La conformité avec les normes pédagogiques nationales
- La conformité avec les descriptifs

3. Accréditation de la filière

3.1. Avis de la CNCES

La CNCES examine :

- Les contenus des modules et leur articulation
- La cohérence pédagogique générale dans la conception de la filière.
- L'articulation des différents semestres de la filière.
- La conformité de la filière avec le canevas type, les normes pédagogiques nationales et les descriptifs

3.2. Accréditation de la filière

L'accréditation est accordée par l'autorité gouvernementale de tutelle après avis de la CNCES.

FMS

2. Filières Nationales de Master Spécialisé

2.1. Canevas types des Filières			
S4	Modules « outils et méthodologie » 15% - 20%	Modules Majeurs 70% -80% (dont 20 à 25% de stage)	Modules Complémentaires 5% - 10%
S3			
S2			
S1			

2.2 Elaboration, Evaluation et Accréditation

1. Elaboration des contenus des modules de la filière

Les contenus des modules sont élaborés par l'université selon le descriptif des modules et filières et conformément aux :

- Canevas types de la filière
- Normes Pédagogiques Nationales

2. Evaluation de la filière par l'université

L'évaluation porte notamment sur :

- Les contenus des modules et leur articulation
- La conformité avec le canevas type
- La conformité avec les normes pédagogiques nationales
- La conformité avec les descriptifs

3. Accréditation de la filière

3.1. Avis de la CNCES

La CNCES examine :

- Les contenus des modules et leur articulation
- La cohérence pédagogique générale dans la conception de la filière.
- L'articulation des différents semestres de la filière.
- La conformité de la filière avec le canevas type, les normes pédagogiques nationales et les descriptifs

3.2. Accréditation de la filière

L'accréditation est accordée par l'autorité gouvernementale de tutelle après avis de la CNCES.

**Cahier des Normes Pédagogiques Nationales
(CNPN)***

* Ces normes tiennent compte de certaines normes du cycle de licence

Normes Modules et Filières (Master)

1. Normes Modules (MD)

Définition	MD 1
<p>Le module est l'unité fondamentale du système de formation. Il comprend un à quatre éléments de module qui peuvent être enseignés dans une ou plusieurs langues. Un élément de module peut être soit une matière enseignée sous forme de cours théoriques et/ou de travaux dirigés et/ou de travaux pratiques, soit une activité pratique consistant en travaux sur le terrain ou projet, soit un stage. Les différents éléments d'un module constituent une unité cohérente.</p> <p>Une activité pratique peut constituer une partie d'un module, un module entier ou plusieurs modules.</p>	
Intitulé	MD 2
<p>L'intitulé d'un module reflète son contenu et ses objectifs.</p>	
Volume horaire d'un module d'enseignement	MD 3
<p>Un module d'enseignement s'étale sur un semestre et correspond à un volume horaire minimum de 75 heures d'enseignement et d'évaluation.</p>	
Durée d'une activité pratique	MD 4
<p>La durée d'une activité pratique correspondant à un module est comprise entre 20 et 25 jours ouvrables.</p>	
Stage	MD 5
<p>Un stage d'initiation à la recherche est obligatoire dans le cas d'un Master. Il représente 20 à 25% du volume horaire global de la filière.</p> <p>Un stage en entreprise et un projet de fin d'études sont obligatoires dans le cas d'un Master spécialisé. Ils représentent 20 à 25% du volume horaire global de la filière.</p> <p>Le stage / projet de fin d'étude font l'objet d'un mémoire et d'une soutenance devant un jury.</p> <p>Le stage d'initiation à la recherche et le stage en entreprise sont équivalents, chacun, au minimum, à 1 semestre.</p>	
Domiciliation	MD 6
<p>Un module relève d'un département. Cependant, d'autres départements</p>	

peuvent y contribuer.

Coordonnateur du module	MD 7
Le coordonnateur d'un module appartient au département d'attache du module et il est désigné par ses collègues de l'équipe pédagogique qui assure l'encadrement du module.	

Descriptif de module	MD 8
Le module fait l'objet d'un descriptif détaillé précisant en particulier : <ul style="list-style-type: none">- les objectifs ;- les pré-requis;- les éléments du module et leurs contenus ;- les modalités d'organisation des activités pratiques ;- la démarche didactique et les moyens pédagogiques requis pour son enseignement ;- les modes d'évaluation appropriés ;- la méthode de calcul de la note du module ; le nom du coordonnateur du module.	

2. Normes Filières (FL)

Définition	FL 1
Une filière est un cursus de formation comprenant un ensemble cohérent de modules pris dans un ou plusieurs champs disciplinaires et ayant pour objectif de faire acquérir à l'étudiant des connaissances, des aptitudes et des compétences.	
Intitulé	FL 2
L'intitulé reflète les objectifs et le contenu de la filière.	
Composition	FL 3
Une filière de Master comporte quatre semestres après la Licence : deux semestres d'études fondamentales et deux semestres d'approfondissement ou de professionnalisation.	
Une filière Master est composée de 3 blocs de modules :	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Le bloc de modules majeurs, composé d'enseignements généraux dans la spécialité du Master ou spécifiques à cette spécialité. Ce bloc, stage compris, représente 70% à 80 % du volume horaire global de la filière. 2. Le bloc de modules "outils et méthodologie" nécessaires à la formation (Langues appliquées, Communication spécifique, Gestion, Nouvelles Technologies ou autres), représentent 15% à 20% du volume horaire global de la filière. 3. Le bloc de modules complémentaires, constitué de modules d'option, de spécialisation ou d'ouverture en relation avec le domaine de spécialisation. Ce bloc représente 5 à 10 % du volume horaire global de la filière. 	
Composition d'un semestre	FL 4
Chaque semestre comprend généralement 4 modules avec un volume horaire global semestriel de 360 heures minimum.	
Cohérence	FL 5
Les objectifs et les contenus des modules composant une filière sont cohérents avec les objectifs de cette filière.	
Passerelles	FL 6
Toute filière prévoit des passerelles avec d'autres filières afin de	

permettre à un étudiant, tout en conservant ses acquis, de se réorienter au sein d'un même établissement ou d'un établissement à un autre.

Domiciliation	FL 7
Une filière est rattachée administrativement à un établissement universitaire et elle est conforme à la vocation et aux missions de cet établissement. Ses modules peuvent être assurés par un ou plusieurs départements, voire plusieurs établissements d'enseignement supérieur.	
Coordonnateur pédagogique	FL 8
Le coordonnateur pédagogique d'une filière est un professeur de l'enseignement supérieur ou, à défaut, un professeur habilité qui appartient à l'établissement d'attache de la filière et qui est désigné par le chef d'établissement, sur proposition des coordonnateurs des modules de la filière.	
Demande d'accréditation (descriptif de filière)	FL 9
<p>La demande d'accréditation d'une filière est présentée sous forme d'un descriptif détaillé précisant notamment * :</p> <ul style="list-style-type: none">- les objectifs de la formation ;- les conditions d'accès ;- la liste ordonnée des modules ;- les noms du coordonnateur pédagogique de la filière, des coordonnateurs des modules et des intervenants dans la formation ;- la liste des partenaires ;- la description et la durée des stages prévus.- les moyens logistiques et matériels disponibles ;- Les retombées de la formation.- les débouchés de la formation.- Les axes de recherche.- L'articulation du Master avec les filières de licence- L'association du secteur socio-professionnel dans l'élaboration et l'encadrement de la formation notamment dans le cas d'un Master spécialisé. <p>La demande d'accréditation est proposée par le Conseil de l'établissement d'attache et est adoptée par le Conseil de l'université, puis transmise au ministère.</p> <p>*Les descriptifs des modules de la filière doivent être joints au descriptif de la filière.</p>	

Accréditation	FL 10
L'accréditation est accordée par l'autorité gouvernementale de tutelle après avis de la CNCES. L'accréditation est accordée pour une durée de trois années. Elle est renouvelable après évaluation.	

3. Normes Régime des Etudes et Evaluations (RG)

Durée des cycles	RG 1
Le cycle du Master comprend quatre semestres après la Licence.	
Année universitaire	RG 2
L'année universitaire est composée de 2 semestres comprenant chacun 16 semaines d'enseignement et d'évaluation.	
Conditions d'accès	RG 3
<p><u>a- accès aux formations Master</u></p> <p>l'accès aux formations conduisant au diplôme de Master est ouvert aux titulaires :</p> <ul style="list-style-type: none">- de la licence dans le domaine de formation du Master ou d'un diplôme reconnu équivalent satisfaisant aux pré-requis précisés dans le descriptif de la formation.- de diplômes d'un niveau au moins équivalent à celui de la licence, pris en dispense de celle-ci, sur étude de dossier et/ou par voie de concours, et satisfaisant aux pré-requis d'admission précisées dans le descriptif de la formation. <p>Des conditions pédagogiques spécifiques sont élaborées par l'équipe chargée de l'encadrement pédagogique et adoptées conformément aux dispositions de la loi 01-00. Ces conditions sont spécifiées dans le descriptif de la filière.</p> <p><u>b-Inscription à un module :</u></p> <p>L'inscription à un module nécessite la satisfaction des pré-requis spécifiés dans le descriptif de ce module.</p>	
Evaluation	RG 4
L'évaluation des connaissances, des aptitudes et des compétences pour chaque module s'effectue sous forme de contrôle continu qui peut prendre la forme d'examens, de tests, de devoirs, d'exposés, de rapports de stage ou de tout autre moyen de contrôle. Toutefois, si besoin est, outre le contrôle continu un examen final pondéré peut être organisé.	

Règlement de l'évaluation	RG 5
Chaque établissement élabore un règlement de l'évaluation des connaissances, des aptitudes et des compétences qui est porté à la connaissance des étudiants. Ce règlement porte, entre autres, sur les modalités d'évaluation, les fraudes, les retards, les absences et les modalités de consultation des copies par les étudiants.	
Note de module	RG 6
La note d'un module est une moyenne pondérée des différentes évaluations du module ou des éléments qui le composent. La pondération tient compte de la nature de l'évaluation et des volumes horaires des différentes composantes ainsi que de leur nature.	
Validation de module	RG 7
Un module est validé si sa note est supérieure ou égale à 10 sur 20 et si aucune note de l'un des éléments le composant n'est inférieure à une note limite précisée dans le descriptif de ce module.	
Rattrapage	RG 8
Les étudiants n'ayant pas validé un module sont autorisés à passer un contrôle de rattrapage selon les modalités* arrêtées par chaque université. Ils peuvent conserver, pour ce rattrapage, les notes obtenues dans les éléments du module qui sont supérieures ou égales à 10 sur 20. * Parmi ces modalités, il peut être exigé une note minimale requise pour qu'un étudiant soit autorisé à passer le contrôle de rattrapage	
Réinscription à un module	RG 9
L'université fixe les conditions de réinscription à un module non validé	
Conditions pour l'obtention du diplôme	RG 10
Une filière de cycle Master est validée si tous les modules de la filière sont validés. Une filière validée donne droit au diplôme correspondant.	
Mentions	RG 11
Le diplôme de fin de cycle est délivré avec l'une des mentions suivantes : <ul style="list-style-type: none">- « Très bien » si la moyenne générale des notes des modules est au moins égale à 16 sur 20 ;- « Bien » si cette moyenne est au moins égale à 14 sur 20 et	

<p>inférieure à 16 sur 20 ;</p> <ul style="list-style-type: none">- « Assez bien » si cette moyenne est au moins égale à 12 sur 20 et inférieure à 14 sur 20 ;- « Passable » si cette moyenne est au moins égale à 10 sur 20 et inférieure à 12 sur 20.
--

Intitulés des diplômes nationaux	RG 12
Les filières du cycle Master validées sont sanctionnées selon le cas soit par le Diplôme de Master soit par le Diplôme de Master spécialisé.	

Jury du diplôme de Master	RG 13
Pour chaque filière, le jury des délibérations pour l'attribution du diplôme est composé du coordonnateur pédagogique de la filière, président, des coordonnateurs des modules de la filière et d'autres participants dans la formation. Le jury, après délibérations, arrête la liste des étudiants admis au diplôme de la filière et attribue les mentions.	

Effectifs des étudiants	RG 14
L'effectif des étudiants pour une filière Master est proposé par l'équipe pédagogique et retenu par l'autorité gouvernementale de tutelle après avis de la CNCES.	

Descriptifs des modules et filières

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
DE LA FORMATION DES CADRES ET DE LA
RECHERCHE SCIENTIFIQUE

SECRETARIAT GÉNÉRAL
DIRECTION DE
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR

Université :
Établissement :

N° d'ordre CNCES	Date d'arrivée
	/ /2004

Université

Domaine	Discipline	Spécialité

Intitulé de la filière :
Champ(s) disciplinaire (s) majeur (s) :
(par ordre d'importance relative)
Spécialité :

<p>DESCRIPTIF DE DEMANDE D'ACCREDITATION</p> <p><input type="checkbox"/> MASTER</p> <p><input type="checkbox"/> MASTER SPECIALISE</p>
--

Important

1. Le présent descriptif comprend 9 pages. Il doit être dûment rempli et transmis au secrétariat de la CNCES.
2. Si l'espace réservé à une rubrique est insuffisant, utiliser des feuilles supplémentaires.
3. Ce descriptif doit être remis en 4 exemplaires.

AVIS ET VISAS

Le coordonnateur pédagogique de la filière *		
Etablissement :	Département :	
Prénom et Nom :	Grade :	
Spécialité(s) :		
Tél. :	Fax :	E. Mail :
Date et signature :		
Le Chef de l'établissement d'attache de la filière		
L'avis du Conseil d'établissement, exprimé par son président, devrait se baser sur des critères précis de qualité, d'opportunité, de faisabilité, et d'optimisation des ressources humaines et matérielles, à l'échelle de l'établissement.		
<input type="checkbox"/> Avis favorable <input type="checkbox"/> Avis défavorable		
Motivations :		
Date, signature et cachet du Chef de l'établissement :		
Le Président de l'université		
L'avis du Conseil d'université, exprimé par son président, devrait se baser sur des critères précis de qualité, d'opportunité, de faisabilité, et d'optimisation des ressources humaines et matérielles, à l'échelle de l'université.		
<input type="checkbox"/> Avis favorable <input type="checkbox"/> Avis défavorable		
Motivations :		
Date, signature et cachet du Président de l'université :		

* Le coordonnateur pédagogique appartient à l'établissement d'attache de la filière.

1. IDENTIFICATION

1.1. Identification de l'établissement

Université :
Etablissement :

1.2. Identification du coordonnateur de la filière :

Coordonnateur :	Grade :	
Spécialité(s) :	Département :	
Tél. :	Fax :	E. Mail

1.3. Identification de la filière :

(Indiquer le domaine, les disciplines et spécialités par ordre d'importance décroissant)

Intitulé:
Domaine :
Discipline(s) :
Spécialité(s) :
Mots clés :

1.4. OBJECTIFS DE LA FORMATION

1.5. MODALITES D'ADMISSION

1.1. Conditions d'accès* :

1.2. pré-requis pédagogiques

1.3. Procédures de sélection :

Etude du dossier :
(Expliciter les critères de sélection : mentions, nombre d'années d'études, notes des matières principales, , etc...)

Entretien :

Autres (spécifier) :

1.4. Effectifs prévus :

Année universitaire 20.../20... :

Année universitaire 20.../20... :

Total des effectifs prévus :

1.6. DEBOUCHES ET RETOMBES DE LA FORMATION

*

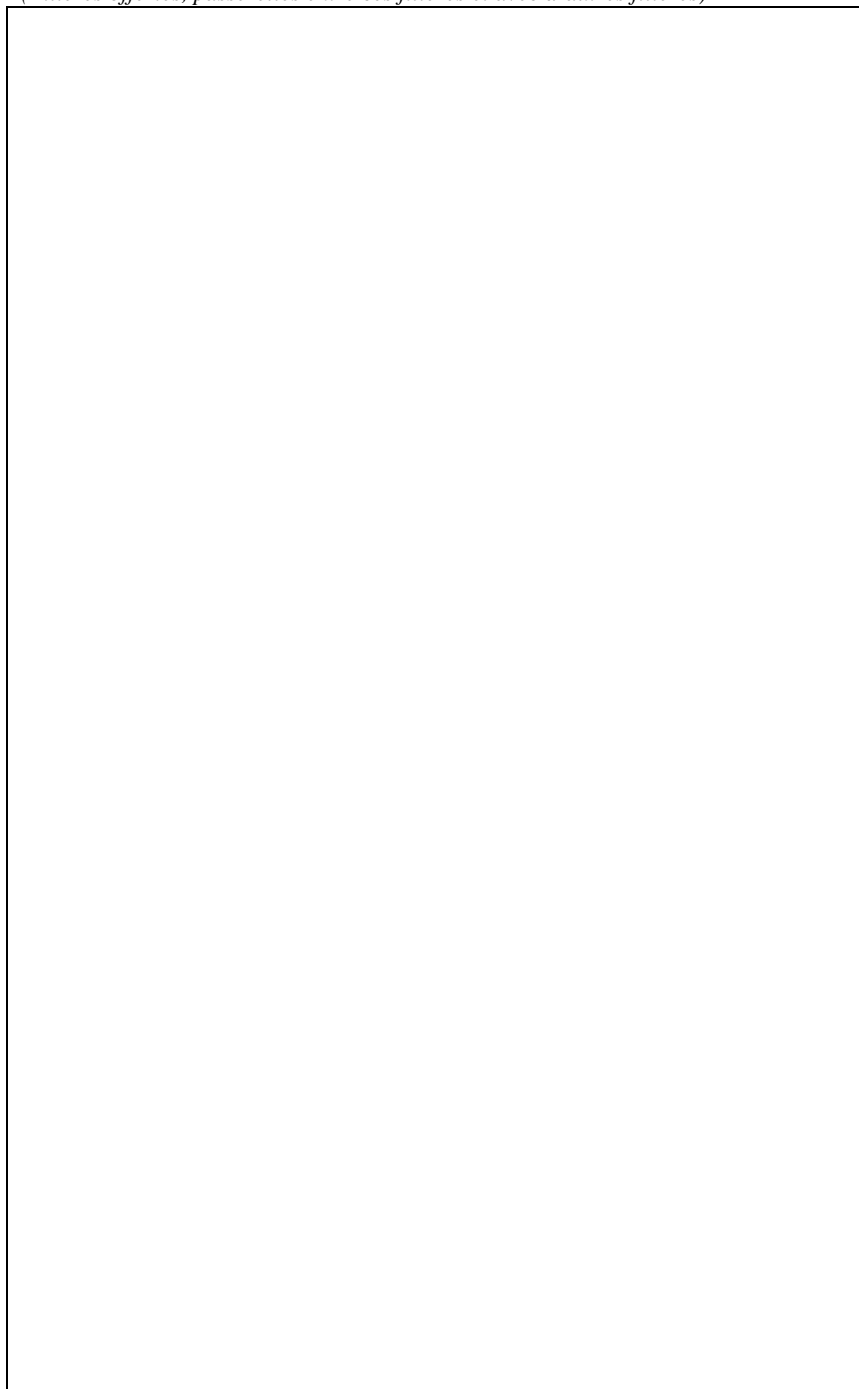
Diplômes

40

requis
Cycle de Master

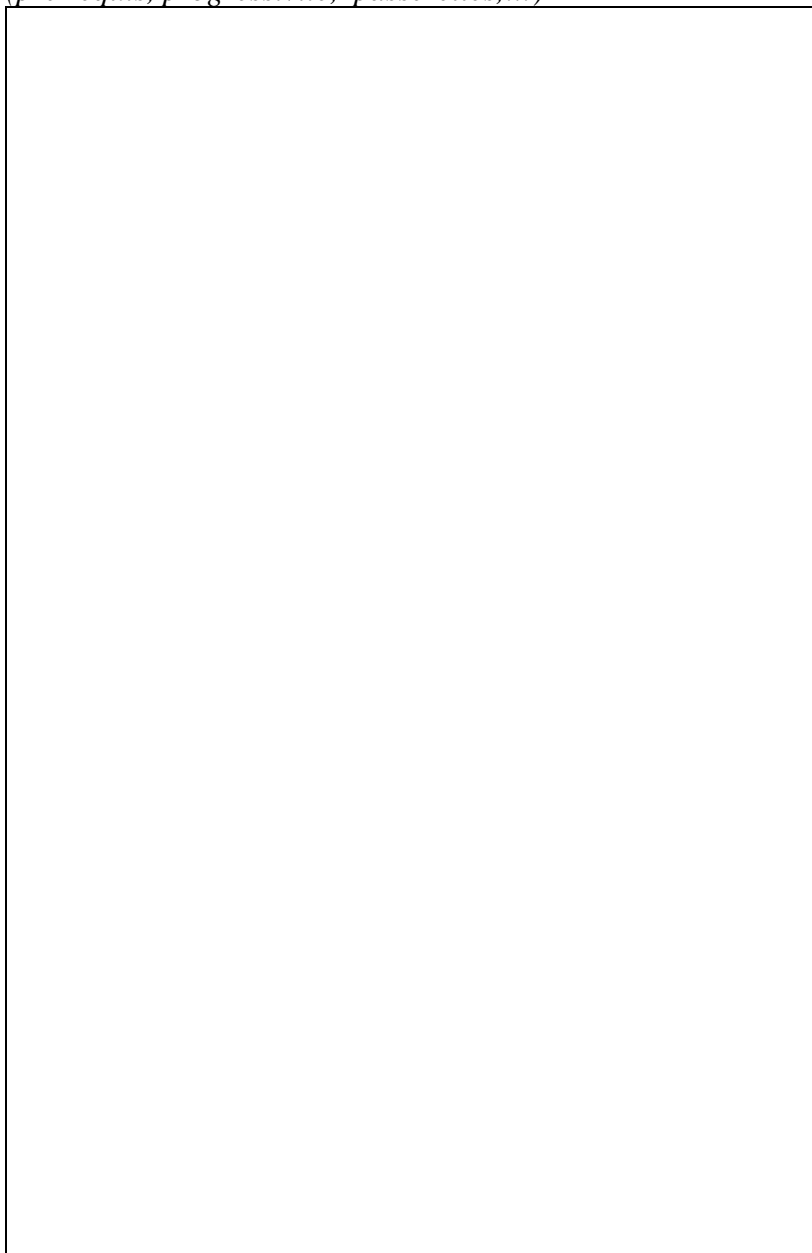
2. SCHEMA DES FORMATIONS DE L'ETABLISSEMENT

(Filières offertes, passerelles entre ces filières et avec d'autres filières)



3. ARTICULATION DE LA FORMATION AVEC LES FORMATIONS LICENCE

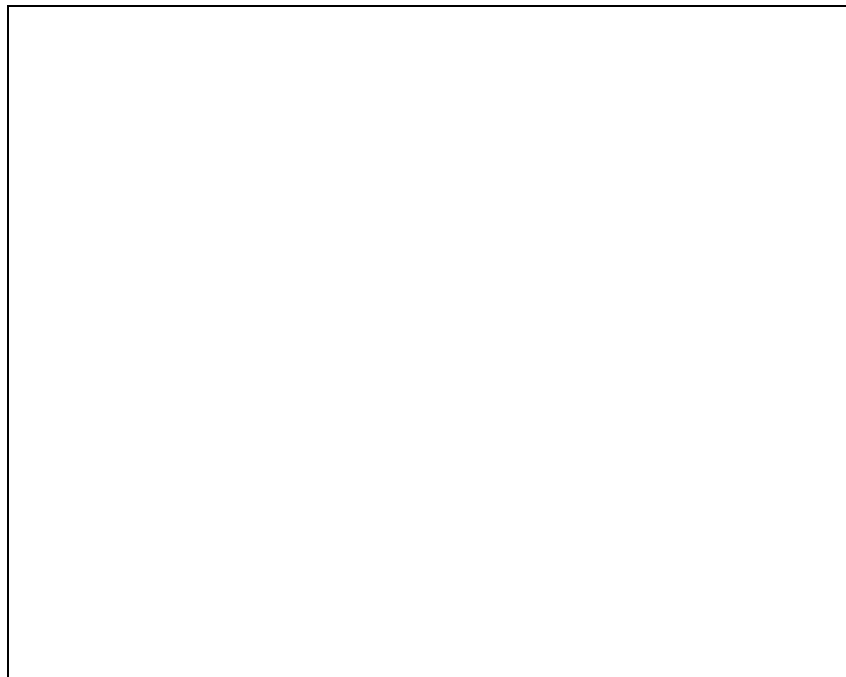
(pré requis, progressivité, passerelles,...)



4. DESCRIPTION DE LA FORMATION

Semestre	Liste des Modules	Volume Horaire	Coordonna -teur	Départemen t d'attache	Etablissem ent d'attache
S1	Modules majeurs Modules complémentaires Modules Outils et méthodologies :				
Total S1					
S2	Modules majeurs Modules complémentaires Modules Outils et méthodologies :				
Total S2					
S3	Modules majeurs Modules complémentaires Modules Outils et méthodologies :				
Total S3					
S4	Modules majeurs Modules complémentaires Modules Outils et méthodologies :				
Total S4					
Total					

5. AXES DE RECHERCHE

A large, empty rectangular box with a thin black border, intended for the user to write the research axes.

6. DESCRIPTION DU STAGE (objectifs, activités, durée, validation, lieu, ...)

A large, empty rectangular box with a thin black border, intended for the user to describe the stage.

7. LISTE DES INTERVENANTS

Nom & Prénom	Grade ou titre	Spécialité	Intervention	
			Module	Nature*
1. Issus de l'établissement				
2. Issus d'autres établissements de l'université (Préciser)				
3. Intervenants externes à l'université (Préciser)**				

* : Cours, TD, TP, encadrement, stage,

** : Joindre documents d'engagement des intervenants

8. Jury de la filière

(Indiqué les membres prévus pour le jury).

--

9. MOYENS MATERIELS ET LOGISTIQUES

9.1. Disponibles

--

9.2. Prévus

--

10. PARTENARIAT

10.1 Partenariat universitaire

Institution	Nature et modalité d'intervention

10.2 Partenariat socio-professionnel

Institution*	Domaine d'activité	Nature et modalités

* Joindre documents d'engagement.

10.3 Autres partenariats

Institution	Domaine d'activité	Nature et modalités

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA FORMATION DES CADRES
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE :

ETABLISSEMENT :

DEPARTEMENT :

<p>DESCRIPTIF DE MODULE</p>

Intitulé du module :

Intitulé de la filière dont fait partie ce module :

N.B.

Ce formulaire, dûment rempli pour chaque module de la filière, doit être joint, en 4 exemplaires, à la demande d'accréditation.

2. Adapter les dimensions des tableaux aux contenus.

3. Joindre des annexes en cas de besoin.

4. Ce formulaire est disponible sur les sites web du Ministère :

www.enssup.gov.ma et www.dfc.gov.ma

1. IDENTIFICATION DU COORDONNATEUR DU MODULE

(Rappel : le coordonnateur du module appartient au département d'attache du module.)

Prénom et NOM : Spécialité(s) :	Grade :
Tél. : Fax :	E. Mail :

2. PRE-REQUIS PEDAGOGIQUES

(Indiquer les modules requis pour suivre ce module.)

--

3. OBJECTIFS DU MODULE

--

4. COMPOSITION DU MODULE

4.1. Enseignement

Matières	Volume horaire global		
	Cours	TD	TP
1. :			
2. :			
Total			
Total général			

4.2. Activités pratiques

Activités	Durée en jours		
	Travaux de terrain	Projets	Stages
1. : 2. :			
Total			
Total général			

5. CONTENU

5.1. Matières

(Donner une description sommaire des programmes de chaque matière.)

1. : 2. : ...

5.2 . Activités pratiques

(Donner une description sommaire des objectifs et des modalités d'organisation de chaque activité.)

1. : 2. :

6. DIDACTIQUE DU MODULE

(Indiquer les démarches didactiques et les moyens pédagogiques prévus.)

7. EVALUATION

7.1. Modalités d'évaluation

(Indiquer les modalités d'évaluation prévues : contrôle continu, examens, exposés, rapports, ...)

7.2. Notes des éléments du module (matières ou activités pratiques)

(Pour chaque élément du module, préciser les coefficients de pondération attribués aux différents contrôles pour obtenir la note de l'élément.)

7.3. Note du module

(Préciser les coefficients de pondération attribués aux différents éléments pour obtenir la note du module.)

7.4. Validation du module

(Pour chaque élément du module, préciser la note minimale requise pour la validation du module).

